

Coupon à remettre en Mairie si nécessaire

Autorisation de prélèvement pour la restauration scolaire

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements pour la restauration scolaire.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec la Mairie de Bages.

Date :

Signature :